

## Poste de Conseiller pédagogique EPS (CPC) ó Circonscription de Montluçon 2

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>IMPLANTATION<br/>DU POSTE</b> | Le poste est implanté sur Montluçon. La zone d'exercice est la circonscription de Montluçon 2, qui comprend 63 écoles réparties sur le bassin de Montluçon.   |
| <b>CONDITIONS<br/>D'EXERCICE</b> | Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.   |
| <b>MISSIONS</b>                  | <p>Le CPC assure ses missions au sein de la circonscription mais également dans le cadre de tâches déterminées par les équipes départementales. Pour le poste vacant, il s'agira principalement des équipes départementales EPS et science.</p> <p>Il seconde l'IEN dans la mise en oeuvre des priorités ministérielles et départementales en liaison avec les partenaires.</p> <p>Le CPC EPS anime, impulse et forme les enseignants, notamment dans le domaine de l'EPS, sans toutefois limiter son action à ce domaine disciplinaire.</p> <p>Dans la circonscription, il participe activement à l'organisation et à la conduite des actions de formation, notamment l'accompagnement des enseignants stagiaires et débutants (PES, T1, T2). Il est chargé d'actions et de dossiers dont il est amené à rendre compte à l'IEN, ces dossiers pouvant revêtir un caractère pédagogique ou administratif.</p> <p>Dans les écoles, il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école, aux liaisons inter-cycles et inter-structures (maternelle-élémentaire et école-collège). Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques. Il apporte son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF.</p> <p>Au plan départemental, il peut être amené à participer à la formation initiale et continue des enseignants. Il participe aux groupes de travail et est en communication avec les IEN en charge de ces domaines disciplinaires.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation, des temps de formation pouvant se dérouler le soir ou le mercredi.</p> <p>Il participe à la régulation de la circonscription et, dans ce cadre, il est amené à évaluer son action avec l'IEN.</p> <p>La circonscription de Montluçon 2 comporte une zone géographique à la fois rurale et urbaine, étendue et nécessitant des déplacements parfois conséquents.</p> |
| <b>COMPETENCES</b>               | <p>Sont recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative.</li> <li>· Des capacités d'organisation et de gestion en raison de la diversité des missions.</li> <li>· Des qualités de discrétion, de confidentialité, d'exemplarité et de loyauté.</li> <li>· L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, avec les autres conseillers pédagogiques, avec les Principaux de collèges, avec les équipes d'écoles, avec les partenaires institutionnels et associatifs).</li> <li>· La disponibilité.</li> <li>· Une connaissance et une expérience des contenus et pratiques de l'EPS</li> <li>· Des compétences pour mobiliser les dispositions réglementaires et conseiller les écoles dans ce domaine.</li> </ul> <p>Le CAFIPEMF est requis, de préférence option EPS. Si le candidat retenu n'est pas titulaire du CAFIPEMF, il s'engagera à le préparer et à se présenter aux épreuves.</p>   |